Les diverses têtes lexicales
et leurs compléments

Comme on vient de le voir, tous les mots d'une même classe lexicale n'ont pas exactement les mêmes propriétés, en particulier le nombre et la forme des **arguments** qu'ils peuvent ou doivent admettre. On le sait traditionnellement pour les verbes (les dictionnaires le précisent : *V.tr. dir., trans. ind., intr. , V d'état*). C'est une information qui fait partie du **Lexique** d'une langue, c'est à dire la liste de ses mots et leurs particularités propres, comme leur genre, leur prononciation, leur sens ou leur classe d'apprtenance. Mais, selon la GGT c'est également vrai pour d'autres classes lexicales. On peut ainsi décrire les têtes lexicales selon leurs sous-catégorisations, c'est à dire le nombre et la forme des arguments qu'elles admettent (on dit aussi "selon leur grille argumentale"). On peut également affiner l'analyse en précisant les restrictions de sélection : certaines têtes ne se contentent pas d'exiger un complément de type SN ou SP, elles leur imposent des contraintes supplémentaires, comme le fait que ce complément désigne un être animé ou inanimé, ou comme le choix exact de la préposition. Nous allons passer en revue les diverses classes lexicales, afin de déterminer, parmi les compléments qu'ils recoivent, ceux qui sont des arguments et ceux qui sont des modifieurs et ceux qui sont des spécifieurs. On verra ensuite comment se note quel type d'arguments peut recevoir une tête.

1. Les verbes

Un verbe est suceptible de recevoir divers types de compléments, qu'ils portent ou pas une étiquette spéciale en grammaire traditionnelle. On distingue en général les cas suivants :

- COD
- COI
- attribut du sujet
- attribut de l'objet
- "complément circonstanciel" (de but, de lieu, instrumentaux, de cause, etc.)
- compléments divers sans nom particulier, qu'on trouve indiqués "en passant" dans les grammaires.

Nous ne parlerons pas tout de suite des spécifieurs, car la difficulté principale consiste à départager les arguments des modifieurs. Cette distinction ne recoupe en effet qu'en partie celle des fonctions traditionnelles. Si les COD sont toujours des arguments, les autres cas sont en effet plus problématiques.

A/ Arguments et modifieurs du verbe

A leur droite, les verbes peuvent admettre des compléments de classes diverses : SN, SAdj, SP, SAdv.

La quasi-totalité des compléments de verbe, indépendamment de leur statut exact, peuvent s'extraire en *C'est...que* : ce test, passé avec succès, indique qu'un complément est dans la portée du verbe (dans le SV) ou qu'il s'agit d'un complément scénique. Dans ce cas, pour éliminer l'hypothèse d'un complément scénique, il faut vérifier que l'antéposition en tête de

phrase niée n'est pas naturelle. Voici un mode d'emploi synthétique de ces deux tests (CP= cplt de phrase, CV= cplt de verbe) :

	C'est....que est impossible	*C'est...que* est possible
Cplt naturel en tête de P niée	CP modalisateur	CP scénique
Cplt impossible ou bizarre en tête de P niée	ce n'est ni un CV ni un CP	CV

EX : Paul est franchement idiot
* C'est franchement que Paul est idiot — CP modalisateur
Franchement, Paul n'est pas idiot

Marie est allée chez Paul hier
C'est hier que Marie est allée chez Paul
Hier, Marie n'est pas allée chez Paul — CP scénique

Marie compte sur Paul
C'est sur Paul que Marie compte
* Sur Paul, Marie ne compte pas — CV

La robe de Marie est rouge
* C'est de Marie que la robe est rouge
* De Marie, la robe n'est pas rouge — autre cplt

Nous allons passer en revue les fonctions traditionnelles, pour les définir, et pour voir quand elles correspondent à un argument ou à un modifieur:

◆ COD

C'est un complément direct (= sans préposition) sélectionné par le verbe ; il s'agit d'un SN ou d'un de ses équivalents (pronom direct, complétive, infinitive). **C'est un argument du verbe**. Il est en principe placé à droite du verbe.
On le reconnait facilement car :
➔ c'est le seul à se disloquer en LE/LA/LES (selon le genre et le nombre du groupe testé) si le groupe testé a un déterminant défini (en *le/ce/son*) :
Il a mangé son gâteau ➔ Son gâteau, il l'a mangé.

RQ : les COD indéfinis (en *un*) se disloquent (plutôt à droite) en *en...un*, et les partitifs se disloquent en *en* :
Il a mangé un gâteau ➔ Il en a mangé un, de gâteau (? Un gâteau, il l'a mangé)
Il a mangé du gâteau ➔ Du gâteau, il en a mangé (* Du gâteau, il en a mangé)
En cas doute, essayez de remplacer le déterminant par un défini pour appliquer le test.

➔ c'est le seul à répondre à la question *Qui/Qu'est-ce **que**...?*
Qu'est-ce qu'il a mangé ? Son gâteau.
Qui est-ce qu'il a vu ? Paul.

Le COD est généralement considéré comme obligatoire. Il faudrait nuancer cette affirmation. En effet, plusieurs cas se présentent :
- le COD est vraiment obligatoire : **Paul rencontre, *Ce problème a trompé*

- le COD est effaçable mais déductible du contexte (son référent est visible, ou déjà évoqué : on pourrait le restituer sans aucun problème, et on le restitue d'ailleurs sans doute mentalement) : *Attends, je cherche !* (= je cherche l'objet ou la réponse évoqué(e)) *; Bon, c'est à toi de distribuer* (les cartes),...
- le COD est facultatif ; on pourrait restituer son objet sous une forme très générale ; sa présence précise un type de référent *: Je mange* (= dela nourriture) / *Je mange une pomme*.(= un type de nourriture)
- sa présence ou son absence modifient le sens du verbe : *J'ai pris une pomme / Le ciment a pris*. dans ce cas, on considèrera qu'il y a deux verbes homonymes.

Cas particulier : certains grammairiens hésitent à considérer comme des COD des arguments directs du verbe qui ne se pronominalisent pas en LE/LA/LES, souvent parce qu'ils ont une valeur circonstancielle : *Il va son chemin* > **Il le va*
Dans le cadre du cours, nous considèrerons que le critère "construction directe après le verbe" est suffisante pour considérer qu'il s'agit d'un argument.

◆ COI

Malgré sa "renommée", cette fonction n'a pas de définition rigoureuse et partagée par tous en grammaire traditionnelle. Strictement, c'est un complément indirect (= introduit par une préposition) sélectionné par le verbe.
Sémantiquement, on le définit traditionnellement comme référant à "la personne ou l'objet sur lequel passe l'action exprimée par le verbe". Mais cette définition n'est pas facile à manier.
La frontière entre COI et complément prépositionnel sélectionné par le verbe dépend du critère choisi :
(a) pour certains, le critère est sémantique : ceux qui ont une valeur sémantique circonstancielle (lieu, manière, instrument...) ne sont pas des COI mais des CC sélectionnés par le verbe ;
(b) d'autres réduisent les COI aux compléments pronominalisables en *lui/leur* ;
(c) d'autres, aux compléments sélectionnés par le verbe (= impliqués tout particulièrement par le sens de V) et qui se pronominalisent en *lui/leur* ou *en/y*.
(d) d'autres, à ceux qui correspondent à la question *prép+ qui/quoi...?* (et non à Où;;;?, Comment;;;?, etc.)
etc.

Dans le cadre de ce cours, la différence n'a pas grande importance. Par défaut, nous adopterons l'optique (b) : parmi les compléments sélectionnés par le verbe, ceux qui sont pronominalisables en lui/leur s'appelleront COI ; les autres n'auront pas de nom particulier.

Le COI peut être obligatoire, mais est le plus souvent facultatif.
Il peut être le seul complément sélectionné par V, ou être sélectionné en plus d'un COD ou d'un autre COI (on l'appelle alors parfois complément d'objet direct second, ou complément d'attribution).

◆ attribut du sujet

Au sens strict, il s'agit d'un groupe de nature nominale ou adjectivale qui effectue un prédicat sur le sujet gâce au verbe être (ou à un verbe dit "d'état" qui commute avec lui). : *Léo est blond*. Le lien prédicatif existant entre sujet et attribut est en général marqué par l'accord. Dans ce sens**, l'attribut du sujet est un argument du verbe d'état**.

Selon la nature exacte de l'attribut, le SV attribue des caractéristiques diverses au sujet : propriété inhérente ou statut (*Léo est blond / Paul est médecin*), état passager (*Ce matin, la mer est calme*), catégorisation (*Paul est un peintre compétent, Le chat est un mamifère*), identification (*Robert est le frère de mon voisin*).

L'attribut du sujet est en général facilement identifiable : sauf dans les structures où il opère une identification, il se pronominalise en LE (sans variation en genre et nombre, contrairement au COD). (Rq: pour que la dislocation soit naturelle, l'ajout d'un adverbe qui la justifie sémantiquement est souvent nécessaire) :

Blond, Léo l'est (aussi).
Calme, la mer l'est (rarement)
Médecin, Paul l'est (depuis longtemps)
Mais : *?Le frère de mon voisin, Robert l'est (aussi/certainement)

Dans ce dernier cas, l'attribut est cependant reconnaissable car il a le même référent que le sujet.

Il existe néanmoins un désaccord entre grammairiens (selon le critère qu'ils privilégient dans la définition de l'attribut) pour savoir si des SP exprimant un état ou une propriété (*Paul est en colère*) peuvent être attributs. Si l'on s'appuie sur le sens et sur la pronominalisation, on est amené à les considérer comme tels :*En colère, Paul l'est (assurément). En colère* semble combler une lacune morphologique : il n'y a pas de dérivé de *colère* désignant un état passager (*colérique* : désigne une propriété permanente, alors que *joyeux* peut désigner un état passager ou une disposition permanente). Si l'on veut en revanche limiter la fonction attributive à une fonction de complémentation directe (sans préposition), ces compléments sont traités comme arguments prépaositionnels du verbe, au même titre que les compléments locatifs. (*Paul est à Paris*).

Cas particulier : attributs du sujet non essentiels

Dans certains cas, un verbe qui n'est pas un verbe d'état peut, outre ses éventuels arguments, être suivi d'un SAdj qui fait aussi une prédication sur le sujet :

Il est rentré ivre à la maison (= Il est rentré et il était ivre)

Pour cette raison, on appelle parfois ce complément "attribut du sujet non essentiel". Mais **il s'agit d'un modifieur**, et il ne présente pas les autres caractéristiques de l'attribut (limitation à la classe des verbes d'état, pronominalisation en LE, caractère obligatoire, portée de la négation).

◆ attribut de l'objet

Il s'agit d'un constituant direct qui effectue une prédication sur le COD d'un verbe (on pourrait reconstituer entre eux une relation SN est SX) , mais ne fait pas partie du syntagme COD, comme le montrent la permutation COD/attribut et la pronominalisation de ce COD qui laise de côté l'attribut :

Paul a trouvé ce gâteau délicieux (cf. Ce gâteau est délicieux)
> Paul a trouvé délicieux ce gâteau
> Ce gâteau, Paul l'a trouvé délicieux.

L'assemblée a élu Paul Durand président (cf. Paul Durand est président)
> L'assemblée a élu président Paul Durand
> Paul Durand, l'assemblée l'a élu président

Ces attributs, limitées à certaines classes de verbe, sont des arguments.

Cas particulier
Sur le modèle des "attributs du sujet non essentiels", on rencontre des constructions à "attribut de l'objet non essentiel". L'attribut, qui prend une valeur sémantique circonstancielle, n'est alors pas sous-catégorisé par le verbe et on le considèrera ici comme un **modifieur** de V: *J'aime la viande crue (Je l'aime crue) / Elle m'a rendu ma robe toute tachée (Elle me l'a rendue toute tachée).*

◆ "compléments circonstanciels"

Cette étiquette, sémantique et non syntaxique, je le rappelle, regroupe tous les autres compléments du verbe : il s'agit des compléments circonstanciels qui ne sont ni compléments de phrase, ni compléments d'un nom, par exemple.
Leur appartenance au syntagme verbal est soulignée par l'extraction en *C'est...que*.
Ils se distinguent des compléments de phrase.car ils ne peuvent pas naturellement se placer en tête de phrase niée.

Le statut de "complément circonstanciel"(CC) et les tests ci-dessus ne disent pas s'il s'agit d'un argument ou d'un modifieur : **il existe des CC de verbe arguments et des CC de verbe modifieurs.** Ils sont arguments s'ils sont obligatoires ou s'ils donnent une information impliquée par le sens du verbe.

Méthode : face à un "complément circonstanciel", que faire ?

Dans l'ordre :
- vérifier qu'il ne complète pas un nom
- vérifier s'il est cplt de phrase (effaçable et déplaçable en tête de P niée)
- s'il n'est ni CDN (cplt de nom) ni CP (cplt de phrase), c'est un CV (cplt de verbe). Il faut donc vérifier s'il est argument ou modifieur. Pour cela, on dispose d'une série de tests **qui ne marchent que dans un sens** (par exemple, si je dis "si oui, argument", cela veut dire que l'on ne peut trancher que si la réponse au test est positive ; si le test est négatif, on ne peut rien conclure, car d'autres facteurs peuvent intervenir) :

  - **Est-il obligatoire ? pronominalisable en *lui/leur* (COI)?** (**si oui**, argument)
  - **La préposition est-elle fixée par le verbe ?** (**si oui**, argument)
  - **Peut-on le tester en "et cela/et ce"** (**si pas OK,** argument)
    Les arguments du verbe (COD ou CC, ou autre) ne peuvent pas être séparés du verbe pas *et cela* ou *et ce*.* *Paul lit, et cela des romans /* Paul va, et cela à Paris*
  - **L'information qu'il donne est-elle étroitement liée au sens du verbe ?** (si oui, argument)
    En dernier recours, il faut se baser sur le sens du verbe et celui du complément. Donc sur une analyse sémantique : pour les partisans d'une linguistique très fonctionnelle,on retombe ici dans les défauts de la grammaire traditionnelle. Les générativistes essaient de donner à cette dimension sémantique une analyse rigoureuse et argumentée, mais à notre niveau, il faudra nous contenter de notre intuition... Et de quelques repères :
    - les verbes qui indiquent un mouvement, un déplacement impliquent des informations sur le point de départ et/ou d'arrivée : les syntagmes qui sonnent ces informations seront donc des arguments. Ex : *aller* indique un mouvement vers un lieu ; le complément de lieu sera donc argument. Idem pour *venir*, à la différence que son argument indique le point de départ. *Ammener* sélectionnera l'objet transporté et le point d'arrivée. Etc.

- les verbes dits de transfert, comme *donner, prendre, vendre, etc*. supposent un objet transferré et un destinataire ou , là encore, un point de départ. Les syntagmes qui les indiquent seront donc arguments.
- certains verbes indiquent la transformation de l'état d'un objet. Là encore, les syntagmes correspondants seront des arguments.
Les exercices et leur corrections vous habitueront à ce genre de raisonnement.

Enfin, si le complément circonstanciel n'est ni CDN, ni CP, ni argument de V, alors, il est modifieur de V. C'est une fonction qui s'identifie... par élimination !

B/ Sous-catégorisation et sélection des arguments

Les verbes peuvent exiger d'avoir zéro, un ou deux arguments. Il s'agit respectivement des verbes intransitifs, transitifs et ditransitifs. On l'a vu, ces arguments sont en principe obligatoires, car appelés par le sens du verbe, mais certains peuvent dans certains contexte être sous-entendus (on parle alors d'emploi absolu du verbe). **Le critère obligatoire/ effaçable ne fonctionne donc que dans un seul sens** : si un complément est obligatoire, on est certain qu'il s'agit d'un argument ; mais s'il est facultatif, on n'est sûr de rien. De même, les compléments qui se pronominalisent en *le/la/les* et en *lui/leur* sont toujours des arguments, respectivement des COD et des COI, mais la réciproque n'est pas vraie : tous les arguments ne se pronominalisent pas.

On classe les verbes en catégories selon le nombre d'arguments qu'ils sélectionnent. La liste maximale des arguments d'un verbe et de leur nature s'appelle la grille argumentale d'un verbe. Elle se note entre crochets, de la manière suivante :

Donner : V, [SN, SP]
Cela signifie que *donner* est un verbe qui prend un argument direct et un argument indirect (*donner qqch à qq'un*).

Une barre oblique signifie *ou* : le complément peut appartenir à différentes classes. Que-P signifie "subordonnée complétive":
regretter : V, [SN/ Que-P/ INF] , → regretter ses actes / qu'il vienne / de partir

Des parenthèses indiquent que l'emploi absolu est courant,) :
manger : V, [(SN)] → manger (qqch)

On distingue plusieurs classes de verbes selon la nature de leur grille argumentale.
RQ : Certains chercheurs essaient d'établir si le fait d'avoir des grilles argumentales comparables est une conséquence de l'appartenance des verbes à une même famille sémantique (verbes de déplacement, verbes de transfert, verbes psychologiques, etc.). Mais leurs recherches ne sont pour l'instant pas assez concluantes ni généralisées pour que j'en parle ici.

♦ **Verbes intransitifs** (= n'admettant aucun argument)

pleurer : V, [-] , → pas d'argument
Cela signifie que l'on a :
*Paul a pleuré / *Paul a pleuré que Léa soit partie / *de partir*

- **Verbes transitifs directs**

regretter : V [SN/QUE-P/ Inf]
** Hier Paul a regretté* mais *Paul a regretté sa réponse / que Léa soit là / d'être venu*

- **Verbes transitifs indirects**

aller : V, [SP/SAdv], → aller à la mer, aller là-bas
partir V [(SP/Sadv)]] → partir pour Rome, là-bas
se comporter V, [SAdv/SP] → se comporter bien/ d'une manière idiote

** Jean se comporte* mais *Jean se comporte bien / en imbécile*
**Nous sommes allés* mais *Nous sommes allés en Espagne/ là-bas*
Nous sommes partis mais *Nous sommes partis en Espagne / là-bas*
etc.

- **Verbes di-transitifs**

mettre : V, [SN, SP] → mettre qqchose qqpart

- **Verbes attributifs** (sujet) : ceux qui exigent un attribut SN ou Sadj.

être, V [SN/Sadj] → être bleu/un chien (vs *être* locatif, V [SP/SADV] → être là)
devenir, V [SN/Sadj]

- **Verbes à attribut de l'objet essentiel**

Ils ont deux arguments, un SN COD et un Sadj/SN attribut du COD (ils peuvent exister en parallèle avec une autre grille et donc un autre sens).

Juger, [SN, Sadj] (vs *juger* [SN] et *juger* [que-P]) → juger Paul stupide
élire [SN, (SN)] → élire Paul président

Lorsqu'une tête change de sens selon sa construction (cf. *juger* ci-dessus), on note les diverses constructions comme des homonymes :

Juger 1, [SN, Sadj] : « considérer comme » : je juge cette idée absurde
Juger 2, [SN] : « faire passer en procès » : le tribunal a jugé Pierre hier
Juger 3, [que-P] : « considérer » : il juge qu'il faut agir vite

Les restrictions de sélection peuvent également être indiquées au besoin dans la grille argumentale. Dans les phrases suivantes, la grille argumentale des verbes utilisés, que je rappelle à la suite, est respectée. Pourtant, ces phrases sont agrammaticales :

**Paul a invité la chaise (vs Paul a invité Priscilla)* / inviter [SN]
**il compte vers Paul (vs il compte sur Paul)* / compter [SP]
**Elle a transformé le prince dans le crapaud* / transformer [SN, SP]

Pour éviter de générer ce type de phrase, on peut vouloir préciser ces restrictions de sélection, de la manière suivante :

Inviter : V, [SN $_{(+ \text{animé})}$]
Compter 2 : V, [SP $_{(sur)}$]
Transformer : V, [N", (P" $_{(en)}$)]

Il existe un débat pour savoir si l'on doit indiquer le sujet dans la grille argumentale. Dans ce cours, nous ne le préciserons pas, car en français son expression est toujours

obligatoire. Ce point est un paramètre de variation entre les langues, et celles qui ne l'exigent pas (comme l'espagnol ou l'italien) sont appelées des langues *pro-drop*. Lorsqu'il est exprimé, pour la grande majorité des verbes il s'agit d'un SN ; pour certains, une complétive (abrégée en Que-P) ou une infinitive sont possibles également ; enfin, dans un petit nombre de cas, aucun sujet référentiel (c'est-à-dire désignant une entité du monde) n'est possible : on dit alors que le verbe est impersonnel, et en français le sujet doit prendre la forme d'un IL sans référent (ex *: il pleut, il faut*…).

Lorsqu'on indique le sujet dans la grille argumentale, on l'appelle « argument externe » du verbe (car il est à l'extérieur du SV), et on le souligne. Par opposition, les arguments sélectionnés par le verbe à l'intérieur du SV sont appelés arguments internes. C'est parce que les sujets connaissent aussi des restrictions de sélection (mais parfois liées au sens des autres arguments, ce qui complique les choses) que certains les notent aussi dans la grille :

** La chaise a éternué > Eternuer : V, [SN(+ animé), -]*
** La chaise a invité Priscilla > Inviter : V [SN(+ animé),SN(+ animé)]*

C/ Les spécifieurs du verbe

On considèrera comme spécifieurs du verbe les compléments adverbiaux qui quantifient le procès. La notion de spécifieur du verbe pose plusieurs types de questions :

La première est la définition exacte de la quantification d'un procès. S'applique-t-elle simplement des compléments qui, comme *beaucoup*, indiquent strictement la quantité ou l'intensité avec lesquelles le procès est envisagé, comme dans *: il a beaucoup dormi* ? Ou bien faut-il y intégrer les compléments portant sur l'insertion du procès dans le temps, comme par exemple les compléments de fréquence (Il oublie *fréquemment* ses affaires) ? La discussion nous mènerait trop loin. Nous nous contenterons ici d'une définition stricte de la quantification. On notera en passant que la deuxième partie des négations (*ne...pas*) correspond, dans ce cadre, à un spécifieur (quantification nulle).

La deuxième est la nature même de la notion de spécifieur : faut-il la définir en termes sémantiques (cf. la notion de quantification), en termes positionnels (sont spécifieurs les compléments du verbes apparaissant "à gauche"), en une combinaison des deux ? C'est la dernière position que nous adopterons ici : éléments quantifieurs "à gauche" du verbe.

La dernière concerne la place ou apparaissent ces éléments. J'ai dit qu'ils étaient "à gauche". Or, pour être exact, ils apparaissent entre l'auxiliaire et le participe aux temps composés... et à droite du verbe conjugué à un temps simple :

*Il a beaucoup dormi / *Il beaucoup a dormi*
*Il dort beaucoup / *Il beaucoup dort*

Ce n'est qu'à l'infinitif simple qu'ils sont naturels à gauche du verbe :

Beaucoup dormir et bien manger sont les secrets d'une vie heureuse

Ce problème sera réglé dans le chapitre suivant, qui présentera une des évolutions de la théorie X-barre.

La structure potentielle d'un SV sera donc généralement l'une des suivantes (où je mets entre parenthèses les cas moins fréquents ; la barre oblique veut dire "ou").

Verbes intransitifs :

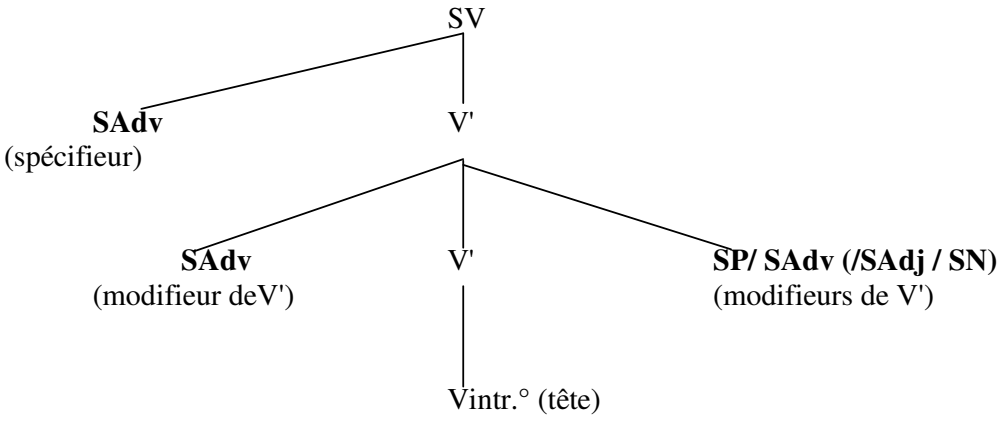

Verbes à un argument (transitifs ou attributifs sujets)

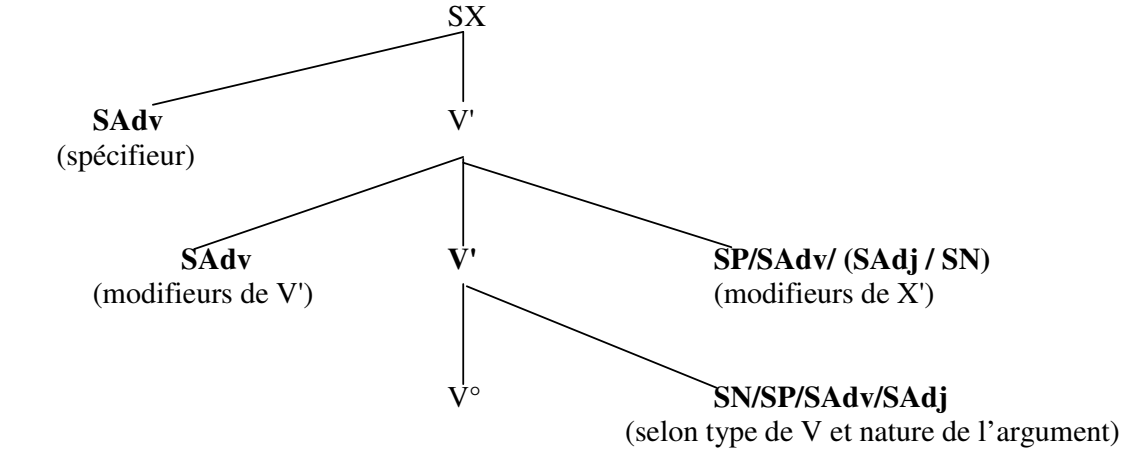

Verbes à deux arguments :

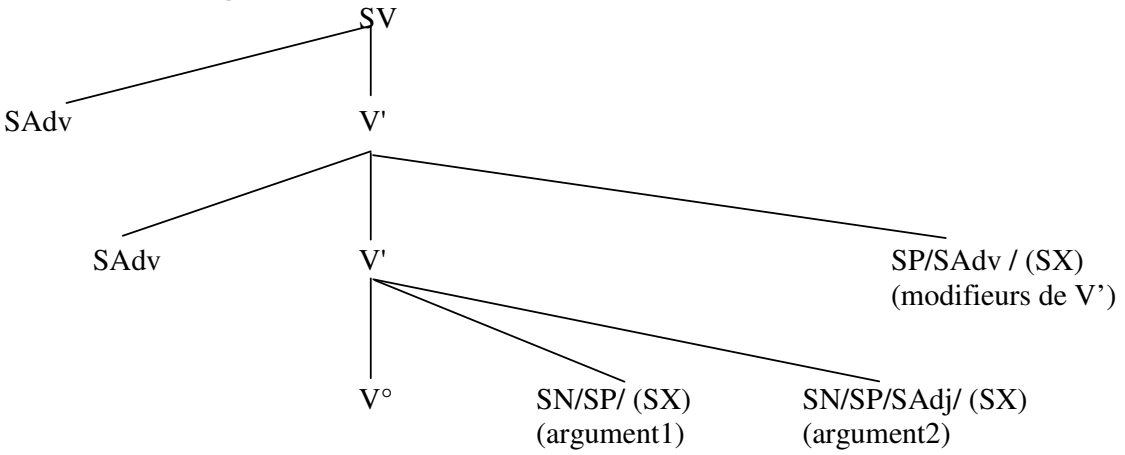

(RQ : les 2 arguments peuvent en général permuter, sauf contraintes particulières, notamment de taille)

II- Les compléments du nom

Si l'on excepte les déterminants, qui seront dans X-barre spécifieurs du nom, comme on l'a vu, la grammaire traditionnelle ne distingue que trois grandes familles de fonctions portant sur le nom :
- la fonction épithète, remplie par des SAdj qui sont des compléments directs du nom.
- la fonction apposition ;
- la fonction "complément de nom".

Dans ce cours, les SAdj épithètes seront tous considérés comme des modifieurs, et la fonction apposition sera traitée dans un chapitre spécial. Restent les "compléments de nom", qui sont généralement des SP (plus rarement des SAdv). Ceux-ci entretiennent des rapports sémantiques variés avec le nom qu'ils complètent, et leur lien syntaxique avec la tête peut être de type argument ou de type modifieur.

La difficulté consiste donc à les départager et il existe d'ailleurs un débat théorique sur l'existence ou la non-existence d'arguments du nom. Contrairement aux arguments du verbe, les arguments du nom sont en effet rarement obligatoires, et le test d'effacement est compliqué par le jeu de la référence : un complément peut sembler obligatoire non en raison de son lien avec le nom tête, par parce qu'il influe sur le choix du déterminant... En outre, ils n'ont jamais[1] la forme d'un SN, et sont donc toujours indirects (SP). Les tests et les critères formels sont donc indisponibles. L'étroitesse du lien Nom/ Argument repose en fin de compte essentiellement sur la mise en regard de la classe sémantique du nom et du type d'information que donne le complément. Le complément du nom sera argument ssi le type d'information qu'il donne (temps, lieu, possession, ...) est impliqué par le sens du nom. On considère que plusieurs classes de noms ont des arguments :

◆ ***les noms d'action, souvent issus de verbes***

Les compléments qui correspondent au sujet et aux arguments des verbes dont ils sont issus sont des arguments (indirects) de ces noms. Ex :

la destruction du site par l'explosion : l'explosion a détruit le site
> destruction [(SP), (SP)]

la critique de Piaget par Chomsky : Chomsky critique Piaget
> critique [(SP), (SP)]

l'arrivée de Paul à Paris : Paul arrive à Paris
> arrivée [(SP), (SP)]

◆ ***certains noms d'agents (= celui qui agit) dérivés de verbes***

Ils prennent comme argument l'objet du verbe correspondant :

un étudiant d'anglais : (il étudie l'anglais) > étudiant [SP]
un voleur de bicyclette : (il vole une bicyclette > voleur [SP]

◆ ***les noms relationnels*** ont comme argument ce avec quoi ils établissent la relation :
- noms de relations familiales : père [SP], mère [SP], sœur [SP], oncle [SP],...
- les noms de relation spatiale : bord [SP], extrémité [SP], ...
- noms de relations diverses : propriétaire [SP] (un propriétaire se définit par son lien de possession avec qqch)

[1] Sauf dans certaines tournures, peu fréquentes et controversées, du type « nos amies les bêtes ». Nous ne les étudierons pas ici.

La structure potentielle d'un SN sera donc toujours :

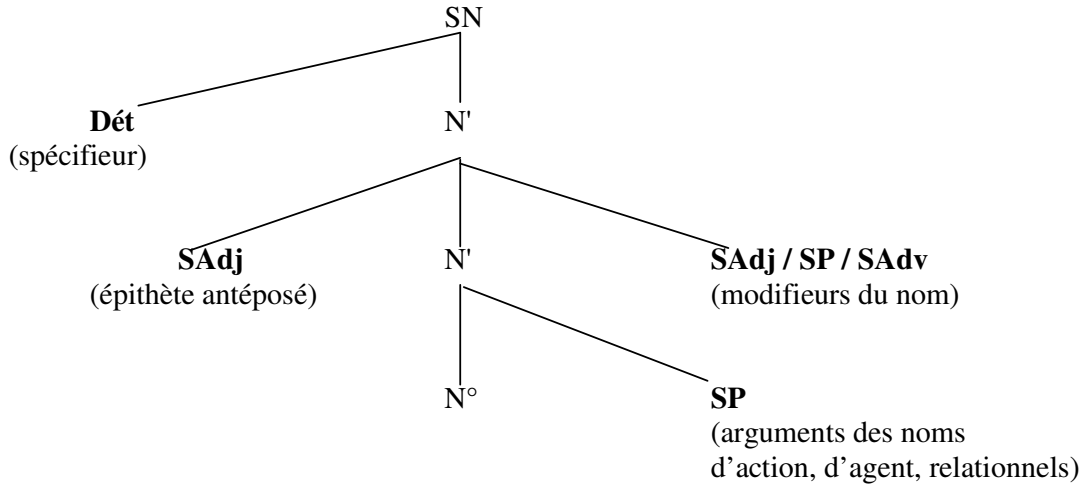

III- L'adjectif

La notion de complément de l'adjectif n'est pas toujours prise en compte par les grammaires. Pourtant, les tests de cohérence des syntagmes (cf. cours précédents) montrent que certains compléments sont inclus dans un SAdj.

Certains adjectifs ont des arguments (SP), obligatoires ou facultatifs. En particulier, les adjectifs indiquant un sentiment prennent pour argument un SP en *de* indiquant la source du sentiment :

content [(SP/que-P/INF)] cf. il est content de son succès / de partir / qu'elle vienne
heureux [(SP/que-P/INF)]
désireux [SP ? / que-P / INF]
fier [(SP/ que-P/INF)]
amoureux [(SP)]

Il en est de même pour les adjectifs exprimant une relation :

contraire à ses principes
parallèle au trottoir
comparable aux autres

D'autres sont intransitifs :

régulier [-]
rouge [-]

Certains changent de sens selon leur grille argumentale :

Paul est susceptible > susceptible 1 [-], « facilement vexé »
Paul est susceptible de venir > susceptible 2, [INF / SP]

La plupart des adjectifs (sauf la sous-classe des adjectifs dits relationnels, paraphrasables par de N) admettent des spécifieurs (les SAdv dits d'intensité : *très, trop, peu, assez, vachement, fort, très peu, fort peu,...)*

Les autres compléments de l'adjectif sont des modifieurs. On aura donc en général la structure potentielle suivante :

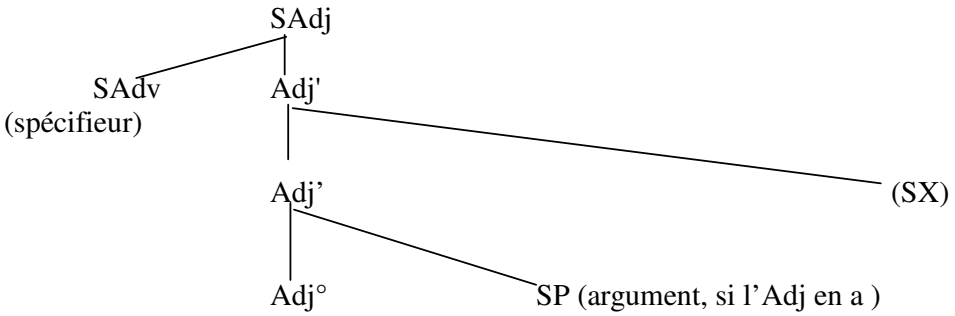

Nous ne discuterons pas dans ce cours l'existence de modifieurs de l'Adjectif. Mais on peut considérer que certains compléments solidaires de l'Adjectif sont ses modifieurs (par ex. les compléments de comparaison : *rouge comme une pivoine*,...)

IV- L'Adverbe

L'adverbe est parfois défini comme une classe de mots invariables et intransitifs (par opposition aux prépositions, qui exigent un argument). Néanmoins, une classe d'adverbes, identifiables comme tels grâce à leur suffixe *-ment*, sélectionnent des arguments : il s'agit d'adverbes dérivés d'adjectifs qui sélectionnent eux-mêmes des arguments : tout se passe comme si, lors de la dérivation, l'adverbe "emportait" les arguments de l'adjectif dont il est issu. Comparez (1) et (2):

(1) il a agi conformément à ses habitudes
(1') * il a agi conformément sur ses habitudes
(1") * Il a agi conformément

Seul (1) est grammatical; l'adverbe exige un argument en *à* :*conformément* : Adv, [SP(à)], de même que l'on a contraire : Adj, , [SP(à)].

(2) * il a agi joyeusement à ses habitudes
(2') * il a agi joyeusement de ses habitudes
(2") il a agi joyeusement

Seul (2") est grammatical. L'adverbe est ici intransitif. : *joyeusement* : Adv, [-]

Il existe donc aussi des sous-catégorisations pour les adverbes (de même que eux aussi peuvent avoir un spécifieur : *très joyeusement*, *peu conformément à...)* ; ce qui est moins sûr, c'est que les adverbes puissent avoir des modifieurs.

On aura donc en principe la structure potentielle suivante :

V- La Préposition

En français, toutes les prépositions sélectionnent un argument généralement obligatoire, qui peut prendre la forme d'un SN, d'une complétive (que-P), d'une infinitive, voire d'un syntagme adverbial.
On a ainsi :

Après, [SN / que P / INF]
Selon, [SN / que-P]
Dans, [SN]
etc.

Elles admettent des spécifieurs (*juste avant le cinéma*), mais pas de modifieurs. Les SP ont doonc la structure potentielle suivante :